

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 31 Votants : 34 Suffrages exprimés : 34 Vote Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Maraussan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Benoît D'ABBADIE, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Luc ZENON, conseillers syndicaux.</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames et Messieurs Christine ANTOINE, Edith FABRE, René GARCIN, Alain GRENIER, Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Messieurs Pierre CROS, Michel HERAIL, Robert MENARD, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Alain CARALP, Luc ZENON, Benoît D'ABBADIE, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Madame et Messieurs, Gwendoline CHAUDOIR, Jordan DARTIER, Jacques GRANIER, Stéphane PEPIN-BONNET, Alain VOGEL-SINGER, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Nataly DARTIGUELONGUE, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Michel LOUP, Jean-Claude MARCHI, Jean-Pierre PEREZ, Christine PRADEL, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS et Philippe VIDAL, conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Serge PESCE</p> <hr/> <p style="text-align: right;">Objet : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE D'AGDE AUPRES DU SCOT</p> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,</p> <p>Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,</p> <p>Vu le décret 2008-850 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,</p> <p>Le Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois souhaite la mise à disposition de la part de la Ville d'Agde, et selon les modalités définies par voie de convention, d'un agent communal qui sera affecté sur le poste de Chargé de Mission Communication et Concertation.</p> <p>Comme le prévoit le Décret susvisé le remboursement de la rémunération ainsi que les contributions y afférent seront effectués par le SCoT du Biterrois.</p> <p>La convention de mise à disposition est proposée pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 août 2020. Cette mise à disposition permettra de mener à son terme la concertation engagée dans le cadre de la révision du SCoT.</p>
Date de convocation 12 DECEMBRE 2019	
Date de transmission en sous-préfecture 	
Date d'affichage 	
Délibération N° 2019-15	
Contrôle de légalité	



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **De demander** la mise à disposition d'un agent de la Ville d'Agde auprès du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Maraussan, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

